

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-32 portant approbation du devis
du SIVOM AUZANCES BELLEGARDE
pour l'aménagement des allées du nouveau cimetière**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-54 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 8 Septembre 2026 (*modifiant la délibération 2026-28 du 21 Mars 2026*), confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres correspondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des allées du nouveau cimetière,
Vu le devis du SIVOM AUZANCES BELLEGARDE qui s'élève à 6 081, 04 € HT – 7 297, 25 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis du SIVOM AUZANCES BELLEGARDE – 5 route de Sarcelles – 23700 AUZANCES est accepté pour un montant de 6 081, 04 € HT – 7 297, 25 € TTC, pour l'aménagement des allées du nouveau cimetière.

Auzances, le 14 Septembre 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

